

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi 18 novembre à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, au 31 rue de Vire à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY président, suite à la convocation adressée le mardi 12 novembre 2024 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50
ÉTAIENT PRESENTS : 34
AYANT PRIS PART A LA DECISION : 36

Étaient présents : Gérard LEGUAY, Geneviève LEBLOND, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Guillaume DUJARDIN, Sandra LEMARCHAND, Michel GENNEVIEVE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Sylvie HARIVEL, Jean Yves BRECIN, Annick SOLIER, Christine SALMON, Nicolas BARAY, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Patrick SAINT-LO, Martine JOUIN, Christian HAURET, Marcel PÉTRÉ, Alain QUEHE, Jean BRIARD, Yvonne LE GAC, Christian VENGEONS, Jérémie DESGUEE, Jacky GODARD, Josiane LECUYER, Michel LEFORESTIER, Michel LE MAZIER , Bruno DELAMARRE, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.

Étaient absents excusés ayant donné un pouvoir : Christophe LE BOULANGER a donné pouvoir à Christine SALMON, Stéphanie LEBERRURIER a donné pouvoir à Gérard LEGUAY.

Étaient absents excusés : Hélène PAYET, Bertrand GOSSET, Pierre DEWASNE, Edith LANGLOIS, Yves PIET.

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Paul THOMAS, Johanna RENET, Didier VERGY, Joël LEVERT, Véronique BOUÉ, David PICCAND, François REPEL, Sandrine BRASIL.

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés. Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20241118-15 : FIN_BUDGET ANNEXE PREBOCAP_DOTATION ACTIFS CIRCULANTS-DOTATION SPECIFIQUE

Vu la délibération 20201104-17 du 04/11/2020 concernant les modalités de constitution de la provision pour les actifs circulants pour le budget annexe PREBOCAP.

Contexte :

Rappel de la méthode de constitution de la provision selon la délibération du 04/11/2020 :

Rappel délibération 2020	
N-1	20%
N-2	40%
N-3	60%
N-4	80%
N-5	90%
N-6 et plus	100%

Considérant que le recouvrement restant infructueux pour la société OPE France dont la dette s'élève 2 165,90 €, il convient de provisionner à 100% cette dernière au titre des actifs circulants dans le respect du principe de sincérité budgétaire.

Etat des restes à recouvrer 2024 PREBOCAP			
Exercice	Restes à recouvrer	Proposition de % dotation	Valeur à provisionner en 2024
2021	- €	60%	- €
2022	- €	40%	- €
2023	- €	20%	- €
2024	- €	0%	- €
Total			- €
<i>CASA EAT</i>	22 905,33 €	100%	22 905,33 €
<i>OPE France</i>	2 165,90 €	100%	2 165,90 €

Total restes à recouvrer

25 071,23 €

PROVISION CUMULEE CONSTATEE DEC 2023	22 905,33 €
Reprise sur provision 2024 correspondant aux créances éteintes et /ou Non-valeurs admises en 2024	0,00 €
Montant spécifique de la dotation 2024 soit 100 % de l'entreprise OPE France	2 165,90 €
PROVISION CUMULEE CONSTATEE DEC 2024	25 071,23 €

Synthèse des écritures budgétaires à passer en 2024 pour les actifs circulants	
Mandat pour dotation 2024 à l'article 6817	2 165,90 €
Titre pour reprise dotation 2023 à l'article 7817	0,00 €

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **DE PROVISIONNER** 100% de la dette de la société OPE FRANCE sur le budget annexe PREBO'CAP au titre de la dotation aux actifs circulants
- **DE CONSTITUER** une provision pour dépréciation aux actifs circulants telle que présentée ci-dessus pour l'année 2024 d'un montant total de 2 165,90€
- **D'AUTORISER** Monsieur le président à signer tous les documents afférents

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire de séance,
Annick SOLIER



Le Président,
Gérard LEGUAY



Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20241118-20241118-15_DEL-DE
Date de télétransmission : 26/11/2024
Date de réception préfecture : 26/11/2024